



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **5 novembre 2018**

Délibération n° 2018-3121

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 8°

objet : Zone d'aménagement concerté (ZAC) Mermoz Nord - Protocole d'accord sur les modalités matérielles et financières de viabilisation pour l'opération réalisée par la société SNC Floriot Mermoz

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Le Faou

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 16 octobre 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 7 novembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, M. Jacquet, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jeandin, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Morige, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sécheresse, Mme Servien, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Chabrier (pouvoir à Mme Belaziz), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Gomez), M. Compan (pouvoir à M. Fromain), Mmes Ghemri (pouvoir à M. Bravo), Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Passi, Piegay (pouvoir à M. Vincent), Rabehi (pouvoir à Mme Fautra), Sannino (pouvoir à Mme David), Mme Sarselli (pouvoir à M. Barret), M. Sturla (pouvoir à Mme Varenne), Mme Tifra (pouvoir à M. Kabalo).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Collomb, Genin.

Conseil du 5 novembre 2018**Délibération n° 2018-3121**

commission principale :	urbanisme, habitat, logement et politique de la ville
commune (s) :	Lyon 8°
objet :	Zone d'aménagement concerté (ZAC) Mermoz Nord - Protocole d'accord sur les modalités matérielles et financières de viabilisation pour l'opération réalisée par la société SNC Floriot Mermoz
service :	Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 11 octobre 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La ZAC Mermoz Nord à Lyon 8°, d'une superficie totale de 6,5 ha prévoyait la réhabilitation de 170 logements, la démolition de 318 logements et la redéfinition des emprises constructibles permettant la construction d'environ 34 670 m² de surface de plancher (logement et activités), soit à terme un quartier composé de 575 logements et des locaux d'activités et de bureaux. Cette opération prévoyait également la requalification d'espaces publics : square Suzanne Valadon, promenade Andrée Dupeyron, place des frères Voisin, place Marc Sangnier, clos Louis Rigal, réalisation de nouvelles voies (Berthe Morisot, Elisabeth Boselli, Rosa Bonheur, Caroline Aigle).

L'opération est actuellement largement avancée puisque seuls 64 logements restent à construire ainsi qu'un immeuble d'activités économiques. Tous les espaces extérieurs sont réalisés, excepté ceux situés en limite des constructions.

La ZAC Mermoz Nord a fait l'objet des délibérations du Conseil suivantes :

- n° 2006-3792 du 12 décembre 2006 pour l'approbation du dossier de création,
- n° 2009-1111 du 30 novembre 2009 pour l'approbation du mode opératoire en régie directe et du bilan financier prévisionnel,
- n° 2012-3007 du 21 mai 2012 pour l'approbation du dossier de création modificatif (démolition d'un immeuble supplémentaire), du dossier de réalisation et du projet du programme des équipements publics (PEP),
- n° 2012-3376 du 12 novembre 2012 pour un avenant à la convention de rénovation urbaine avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) et un avenant à la convention habitat,
- n° 2016-1503 du 19 septembre 2016 pour l'avenant technique aux conventions ANRU - contreparties à l'Association foncière logement (AFL).

La ZAC Mermoz Nord a bénéficié du 1^{er} programme de renouvellement urbain (PNRU1) et a fait l'objet d'une convention avec l'ANRU, signée le 15 février 2007, et d'un avenant technique adopté au Conseil de la Métropole du 19 septembre 2016. L'article 5 de la convention prévoit la cession gratuite de fonciers "libres de toute construction y compris infrastructures, dépollués, constructibles et viabilisés" à l'AFL en vue de la réalisation d'une offre de logement en locatif intermédiaire, dans un objectif de mixité sociale. Pour le site de Mermoz, il s'agit de 2 parcelles permettant la construction de 44 logements.

Au terme d'un appel d'offres, l'AFL a sélectionné le promoteur Floriot immobilier, qui a constitué la société ad hoc SNC Floriot Mermoz pour réaliser 44 logements sur 2 terrains appartenant à la Métropole de Lyon, situés rue Berthe Morisot, d'une contenance totale de 3 590 m². Les travaux de construction ont démarré en juin 2018 pour une livraison prévue en 2020.

Afin de se conformer à l'article 5 de la convention ANRU, il est nécessaire de signer un protocole d'accord entre la Métropole et le constructeur des contreparties AFL qui définit les modalités matérielles et financières de viabilisation des parcelles et la prise en charge financière par la Métropole par un remboursement sur factures fournies par le promoteur.

Les concessionnaires ont fourni des devis. Trois concessionnaires, Orange, Enedis et Dalkia, doivent fournir leurs devis prochainement. L'ensemble représente un montant total d'environ 150 000 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve le protocole d'accord à passer entre la Métropole et le promoteur SNC Floriot Mermoz, prévoyant les modalités matérielles et financières de viabilisation des parcelles, dans le cadre de la ZAC Mermoz Nord à Lyon 8°.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit protocole.

3° - La dépense en résultant, soit 125 000 € HT, sera imputée sur les crédits à inscrire au budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe - exercice 2019 - chapitre 011 - opération n° 4P06O1388.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 7 novembre 2018.